

Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: 43 (2006)
Heft: 1678

Artikel: Numerus clausus à l'école : les dangers du vote populaire
Autor: Schwaab, Jean Christophe
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-1008913>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 12.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Tour de piste au parlement

Un député genevois et un journaliste examinent l'état de santé des parlements cantonaux et des Chambres fédérales. Le diagnostic révèle la faiblesse grandissante des législatifs. Un constat qui dépasse le cas suisse.

L'entreprise est peu commune. Un député prend le temps de la distance critique et, appuyé par un journaliste, rédige un bulletin de santé des parlements genevois et fédéral. Le diagnostic n'est guère encourageant. Pourtant, il doit être pris au sérieux puisqu'il se base non seulement sur l'expérience du député libéral Renaud Gautier, coauteur de l'ouvrage, mais encore sur le constat de nombreux collègues au Grand Conseil et aux Chambres fédérales, sur des données rassemblées par plusieurs politologues, le tout éclairé par les réflexions d'analystes classiques (Montaigne, Hobbes, Montesquieu, Tocqueville) et contemporains (Lipovetsky, Gauchet, Bourdieu). Au final, les auteurs nous proposent un livre alerte, documenté et profondément pessimiste.

Le portrait du Grand Conseil genevois est sans concession: une assemblée bavarde, indisciplinée et qui a érigé la confrontation systématique en règle de conduite. Le législatif cantonal siège très largement plus longtemps que les autres parlements

cantonaux, ses vingt-cinq commissions - un record aussi - ont tenu 670 séances en 2001, très souvent en vain puisque le plénum aime à revoir les projets dans le détail. Croulant sous les projets de loi - 203 textes adoptés en 2001 - le Grand Conseil n'hésite pas à s'aventurer sur le terrain de la politique extérieure, en votant force résolutions sur les grands problèmes internationaux, et à contester les compétences de l'exécutif.

En comparaison, le Parlement fédéral apparaît comme une assemblée de sages. Pourtant il souffre des mêmes maux que son homologue genevois: miliciens surchargés à qui manque le soutien de services parlementaires dignes de ce nom, domination des apparatchiks, absence de fortes personnalités, propension à paraître plutôt qu'à réaliser, une attitude renforcée par des médias plus intéressés par l'anecdote que par les dossiers.

Si le Parlement s'est effacé devant la montée en puissance de l'exécutif - un phénomène général - les auteurs ne sont

pas tendres non plus avec le Conseil d'Etat et le Conseil fédéral, des instances qui n'ont de collégial que le nom et qui gèrent plus qu'elles ne dirigent, laissant la bride sur le cou aux administrations et aux groupes d'intérêt.

En résumé, un constat désabusé, portant un coup fatal à la théorie des pouvoirs qui fait du Parlement l'autorité suprême. Au-delà des spécificités genevoises et helvétiques, les auteurs se réfèrent à une crise de civilisation, à un individualisme triomphant qui remet en question les institutions politiques.

Dès lors on peut s'interroger sur ce qui a motivé Renaud Gautier à se présenter à nouveau aux dernières élections. Peut-être l'espoir qu'il est néanmoins nécessaire de réformer un mode de représentation dont on ne connaît pas encore de substitut valable.

jd

Renaud Gautier, Pascal Praplan, *Le bal des eunuques. De l'impuissance parlementaire à Genève et en Suisse*. Editions Slatkine, Genève, 2006.

Numerus clausus à l'école

Les dangers du vote populaire

Malgré les difficultés croissantes d'accès à une formation secondaire supérieure, les cantons alémaniques sont de plus en plus nombreux à limiter l'accès à leurs écoles de maturité par des *numerus clausus* (cf. DP n° 1643 et 1667). L'unique motivation est d'ordre financier: moins d'élèves, moins de dépenses. Egalité des chances et niveau de formation ne semblent jouer aucun rôle, pas plus que les coûts à moyen

terme d'une pareille restriction d'accès. Ainsi, les élèves recalés des écoles de maturité tentent leur chance dans la formation professionnelle, où les patrons les accueillent à bras ouverts, repoussant les autres jeunes vers de coûteuses solutions dites transitoires, par exemple une dixième année, presque entièrement à la charge des contribuables.

Dans le canton de Glaris, le *numerus clausus* - temporaire -

instauré pour le gymnase vient d'être validé par les tribunaux. Un membre du Parti socialiste a donc décidé de porter l'affaire devant l'expression suprême de la volonté populaire: la *Landsgemeinde*.

La démarche est nécessaire, mais n'est pas sans danger, même si des élus bourgeois ont annoncé qu'ils la soutiendront. En effet, le risque est grand de voir cette mesure d'économie acceptée avec

autant de facilité que le nouvel impôt dégressif obwaldien. Les autres cantons qui ont déjà introduit une telle ségrégation, ou songent à le faire, pourraient s'en inspirer, sonnant le glas de la maturité ouverte à tous. Les initiants devront expliquer qu'armer le canton pour la féroce concurrence fiscale de Suisse centrale ne sera guère utile si l'on réduit en même temps son niveau de formation.

jcs